

Construction de nouvelles gendarmeries à Lannilis et Plabennec : une solution a été trouvée

Après le désengagement de l'État pour la construction de deux nouvelles gendarmeries à Lannilis et Plabennec, un accord a été trouvé entre les collectivités. La communauté de communes du Pays des Abers va mettre la main à la poche.

 Ouest-France

Publié le 28/03/2024 à 19h34

Lire le journal



LIRE PLUS TARD



PARTAGER

Newsletter Brest

Chaque matin, recevez toute l'information de Brest et de ses environs avec Ouest-France



Jean-François Tréguer, président de la communauté de communes du Pays des Abers et maire de Lannilis. | OUEST-FRANCE

Le désengagement de l'État à propos du financement des deux gendarmeries de Lannilis et Plabennec est un sujet qui n'en finit pas de contrarier Jean-François Tréguer, président de la communauté de communes du Pays des Abers (CCPA). Plusieurs fois abordé lors des différents conseils municipaux, il semblerait qu'une issue soit enfin trouvée.

« Nous sommes arrivés dans une impasse »

Il faut rappeler que ces deux bâtiments doivent être construits en remplacement des locaux actuels, vétustes. Le projet piloté par Brest Métropole Habitat, qui devait être financé dans son intégralité par l'État, ne le sera pas. La CCPA se retrouve de fait face à une situation financière inattendue.

« Nous sommes arrivés dans une impasse. Le coût de la construction des deux bâtiments dépasse les plafonds fixés par la gendarmerie », » a indiqué Jean-François Tréguer.

3 000 000 € de la communauté de communes

« Brest Métropole Habitat ne porte plus que les 24 logements au lieu de la totalité. Le reste des bâtiments (bureaux) est financé par la communauté de communes. »

Ce projet, qui se porte à hauteur de 8 500 000 € pour les deux gendarmeries reviendra à 3 000 000 € pour la communauté de communes, ce qui, d'après son président, l'obligera à emprunter pour une durée de quarante ans.

Début des travaux prévu début 2025

Il fustige : **« Ce désengagement de l'État va provoquer un déficit de gestion, empêchant ou retardant la réalisation d'autres projets. L'État apportera une subvention exceptionnelle de 600 000 €. C'est une compétence nationale, il devient difficile de demander aux communes et aux communautés de suppléer aux carences de l'État. »**

Le permis de construire doit être délivré avant la fin de l'année 2024 et les travaux doivent commencer début 2025.